



QUELQUES REFLEXIONS SUR LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Par Ebénézer NJOH MOUELLE)

Si nous partons de la définition contenue dans le Rapport Bruntland (Commission Mondiale sur l'environnement, 1987) et selon laquelle le développement durable est « *le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », la première réflexion qui nous vient à l'esprit prend appui sur deux expressions en particulier : celle de « besoins » et celle de « capacité des générations futures ».

Il est clair ici qu'en matière de besoins, cette définition procède à une projection du présent sur l'avenir. Le risque supposé de voir la satisfaction des besoins du présent compromettre l'avenir se fonde sur le présupposé de l'identité des besoins des générations futures à ceux des générations actuelles. Besoins de terres fertiles et d'eau ; besoins d'air pur et respirable, besoins d'énergies fossiles, etc. On doit reconnaître qu'en ce qui concerne ces besoins fondamentaux, il y a lieu de valider cette projection car on n'imagine pas que les générations futures d'hommes et de femmes subiraient une mutation telle que leur alimentation et leurs conditions générales de survie les dispenseraient de recourir aux mêmes ressources naturelles que celles exploitées aujourd'hui. Puisque c'est de cela qu'il s'agit, même s'il ne faut pas complètement exclure l'apparition de ressources nouvelles pour la satisfaction des besoins eux-mêmes nouveaux ! Certains économistes ont en effet pensé que le « capital naturel » pouvait se voir substitué par un « capital artificiel » ; une opinion combattue par ceux qui estiment que le « capital naturel », autrement dit les ressources naturelles ne sont pas substituables.

Néanmoins et s'agissant des « capacités des générations futures à répondre aux besoins qui seront les leurs (qu'il s'agisse des mêmes qu'aujourd'hui ou qu'il s'agisse de besoins radicalement nouveaux), il serait hasardeux de limiter ou d'ignorer la capacité de créativité dont elles pourraient faire montre. Au fil des siècles, l'homme n'a pas cessé de perfectionner son adaptation à l'environnement en exerçant sans cesse son pouvoir inventif.

La troisième réflexion qui nous vient à l'esprit ici consiste à relever que la définition du développement durable à laquelle nous nous référons, et telle que codifiée, ne s'est pas souciée de prendre appui sur un principe régulateur. Et quand bien même la présentation complète de cette vision du développement réservera une place centrale à l'environnement et aux écosystèmes, force est de constater que les concepteurs du développement durable ne s'en sont tenus qu'à considérer le seul paramètre quantitatif des ressources naturelles qu'il faudrait

exploiter et consommer avec modération afin d'en léguer chaque fois des quantités suffisantes et satisfaisantes aux générations à venir.

La question qui se pose ici concerne la règle à appliquer à partir du moment où le modèle économique aujourd'hui généralisé est le libéralisme caractérisé précisément par la liberté d'entreprendre en vue d'une création des richesses sollicitant sans cesse la recherche scientifique et l'innovation technologique. Nous voulons dire que l'accent mis sur le facteur quantitatif du développement à travers l'invitation à ne pas tout exploiter, ne s'est pas accompagné d'une vision qualitative qui aurait consisté à définir les principes d'une qualité de vie digne de l'être humain tout en se détournant de l'« american way of life » caractérisé par la consommation à outrance. La réflexion que nous faisons ici est nourrie et inspirée par une statistique que nous trouvons dans la littérature concernant le développement durable et qui nous apprend que si tous les Etats de la planète en arrivaient à adopter cet « american way of life », il faudrait à l'humanité, en termes de réserve de ressources naturelles, 5 ou 6 planètes ; et si tous les habitants de la planète vivaient avec le même train de vie que la moyenne française, ce ne serait pas moins de 3 planètes Terre qui seraient nécessaires pour cela. Autrement dit la seule et unique préoccupation des membres de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement aura été, non pas la juste et équitable répartition des « réponses aux besoins », mais la gestion prudentielle des « stocks » de ressources naturelles.

Autant cette vision du développement se montre généreuse à l'égard des générations futures, autant elle semble cantonner les catégories défavorisées des générations des temps présents dans leurs conditions de vie marquées par des inégalités criardes dans la répartition des produits de la croissance. Bien plus, les pays en voie de développement sont invités à observer les mêmes consignes en matière de conservation des écosystèmes et des richesses naturelles, eux qui ne consomment déjà pas grand-chose des ressources qu'il est question de protéger et d'épargner ! Eux qui ne sont figurent pas parmi les grands pollueurs de la planète ! On ne peut pas dire que le « développement durable » leur ait réservé une place particulière. Considère-t-on qu'en matière de croissance on ne pourrait et ne devrait pas étendre à ces pays la consigne relative à la réduction de la croissance ? Le souhait de croissance légitime des pays sous-développés vers un état de prospérité comparable à celui des pays développés fait plutôt craindre aux pays du Nord une dégradation encore plus grande de la biosphère !

Dans l'Avant-propos du Rapport Brundtland on peut lire l'aveu selon lequel l'auteur reconnaît que « *la dégradation de l'environnement, considéré d'abord et avant tout comme un problème des pays riches et comme un effet secondaire de notre richesse industrielle, est devenue une question de survie pour les pays en voie de développement* »

Cependant, ce que l'Agenda 21 (Programme et prescriptions annexés au Rapport Brundtland) propose aux pays en voie de développement s'appelle la

« lutte contre la pauvreté ». On peut y lire ce qui suit au paragraphe 3.2 du chapitre consacré à la lutte contre la pauvreté: « *Une stratégie visant à lutter spécifiquement contre la pauvreté est donc l'une des conditions essentielles pour assurer un développement durable* ». Le concept de « lutte contre la pauvreté » semble avoir été forgé pour les pays en voie de développement où il devrait remplacer celui de croissance, nous semble-t-il.

La règle est générale dans la mesure même où elle s'inscrit dans le cadre du système libéral et capitaliste. C'est bien par là qu'il apparaît à l'évidence que le développement durable ne correspond nullement à une nouvelle idéologie qui romprait avec le libéralisme.

Va-t-on nous dire que nous devrions prendre en considération ce qui est dit des trois piliers du développement durable que sont le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental ? Mais justement, comment les trois piliers s'influencent-ils mutuellement ? Si on ne s'occupe que de l'économie et de l'écologie, on pourrait promouvoir un développement viable ; si on se concentre sur l'économie et le social, on devrait en principe promouvoir un développement équitable ; si enfin on ne se concentre que sur le social et l'écologie, on pourrait œuvrer en faveur d'un développement viable. Et aucun des trois pris séparément ne serait durable. C'est la combinaison des trois qui pourrait favoriser un développement durable. Mais comment ? On est renvoyé ici au sens des responsabilités de chacune des parties prenantes : individus isolés, entreprises, autorités publiques, gouvernements, administrations locales, etc. Chacun est invité à concilier dans ses activités et ses projets, la performance économique, le respect de l'environnement et des individus.

Si on ne peut pas dire que la mise en œuvre du développement durable soit effective dans le monde de façon efficace, il y a néanmoins lieu de remarquer que la doctrine de la « lutte contre la pauvreté » contenue dans le Rapport Brundtland (1987) se voit bel et bien appliquée en Afrique par l'entremise du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale. Comme nous l'avons déjà écrit, nous y percevons une manière subtile de détourner l'Afrique des préoccupations de croissance, « l'éradication de la pauvreté » (sic) devant valoir développement. (La pauvreté n'est pas une maladie, jusqu'à preuve du contraire).

Inviter les pays développés et fortement industrialisés à mettre un frein à la course à la croissance devrait s'accompagner d'une volonté de revoir la carte des aires de production industrielle permettant à l'Afrique en particulier et aux pays pauvres en général de bénéficier d'un certain nombre d'opérations de délocalisation industrielle. Construire en Afrique, non plus des « éléphants blancs » mais de véritables unités de production à coût social modéré serait la preuve d'une volonté sincère des pays riches de tempérer les égoïsmes de toujours afin de contribuer à promouvoir le bien-être des « hommes » sous

d'autres cieux. Il est en effet frappant de constater que les protagonistes du développement durable aient choisi de ne plus mettre l'homme au centre de tout programme de développement pour préférer réserver cette place à l'écosystème, la biosphère, les ressources naturelles, bref l'environnement, devenu une sorte d'entité fétiche des temps présents..Il est vrai que le sommet de Johannesburg (26 août – 4 septembre 2002) avait réuni plus d'une centaine de chefs d'Etats qui avaient ratifié un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Mais de tels instruments juridiques ne valent pas des doctrines à prétention systémique.

Que dire en guise de conclusion ? Le concept de développement durable n'a pas pu être déployé sous la forme d'une authentique idéologie de développement. Cette ébauche de doctrine n'est pas suffisamment cohérente pour cela, en dépit de sa schématisation en trois piliers ou trois cercles entrant en intersections. En effet, le développement durable ne remet pas en cause le libéralisme capitaliste. Bien au contraire, c'est en maintenant à leur place les leviers et paramètres du libéralisme qu'une simple invite à la prudence, à la réduction des volumes de consommation des ressources naturelles, est adressée aux divers acteurs de la vie économique. Il ne s'en dégage non plus rien de systématique relativement à l'intérêt porté au social pour qu'il soit dit qu'une teinte de socialisme la colorerait.

Les indications de lutte contre la pollution et l'émission des gaz à effet de serre ne rencontrent pas spontanément des volontés fermement disposées à les suivre et à les appliquer. Si nous laissons de côté la question de la gouvernance qui est ainsi soulevée, étant donné la liberté que conserve chaque homme et chaque dirigeant d'adopter ou non cette vision des choses, il y a lieu de souligner le fait important ayant consisté à déplacer l'homme, nous voulons dire l'être humain, du centre des préoccupations d'une telle doctrine de développement pour le remplacer par la nature, l'écologie, bref l'environnement. Ce qui laisse interrogateur ! L'idée de freiner la course à la croissance aurait pu laisser penser qu'on se soucie de l'homme, souvent présenté comme la valeur de référence de tout développement auparavant. On se soucierait d'introduire un relatif équilibre dans les besoins et les aspirations matérielles de l'homme en prônant la réduction de la croissance, voire même l'abandon de l'objectif-croissance au profit d'une orientation en faveur de l'approfondissement de soi spirituel, par exemple ? Ce n'est malheureusement pas ce qui a motivé les promoteurs de cette idée qui eux, pensaient plutôt à conserver les ressources naturelles afin de ne pas en priver les générations futures. On ne peut pas dire que le fait de se soucier des générations futures équivaille à se soucier de l'être humain en tant que tel, car alors, comment expliquer le fait de ne s'être soucié que très faiblement du manque de justice et d'équité dont souffre une très large proportion des populations appartenant aux générations actuelles en matière de répartition des fruits de la croissance aujourd'hui ?

Un dernier mot sur le choix du qualificatif « durable ». Il y a lieu de regretter qu'avec le décentrement de l'homme comme valeur et boussole directrice du développement, apparaisse dans cette centralité des préoccupations la notion ou plus exactement le fait de la durabilité des ressources naturelles, des écosystèmes, de la biosphère, des richesses de toutes sortes, bref...des choses ! **Quel type d'homme** le développement durable se propose-t-il d'aider à promouvoir ? Cette question ne trouve pas de réponse dans cette vision des choses. Elle n'est même pas posée ! Et c'est dans cette direction qu'il faudrait chercher à creuser, étant donné que l'idée de freiner ou de ralentir la course à la croissance n'est pas entièrement à rejeter, tout comme la lutte contre la pauvreté ne saurait être présentée comme le substitut de la croissance dans les pays en voie de développement. /

Ebénézer NJOH MOUELLE
www.njohmouelle.org